COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES
CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

Date de la convocation : 5 octobre 2022

Nombre de membre en exercice : 18 Présents : 13 Votants : 13

Séance ordinaire du 12 octobre 2022
L'an deux mille vingt-deux le 12 octobre 2022 à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche.

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREAUX Bastien	E	PASSIE Daniel	P
ARCOS Manuel	A	DUGENET Romain	P	PAUTROT Marielle	P
BELLOT Cédric	P	FORET Aurore	P	PRECIGOUT Ludovic	E
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	GOBERT Gérard	P	THOMAS Jean-Marie	P
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	LENEUTRE Bernard	P		
BRACHET Sébastien	E	LESUEUR Florence	E		
CANEVAROLO Agnès	P	MICHELET Patrick	P		

Secrétaire de séance : Mr Thomas Jean-Marie

L'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2022
- Rencontre avec les repreneurs de l'usine de textile de La Tour Blanche
- Marché de travaux pour la réfection de la couverture du chœur de l'église. Avenant n°01. Prolongation de la durée du marché, prix fermes et non révisables. (délibération n° 2022-10-01)
- Prêt relais à taux fixe (délibération n° 2022-10-02)
- Travaux sur le logement de Cercles
- Campagne de stérilisation des chats errants (délibération n° 2022-10-03)
- Correspondant incendie et secours
- Sobriétés énergétiques
- Groupement de commandes CCPR

• Questions diverses

1) Rencontre avec les repreneurs de l'usine de textile

Rencontre avec deux des repreneurs de l'usine.

Ils nous indiquent que le projet de reprise est porté par 4 amis d'enfance attachés au Périgord, au made in France, aux circuits courts.

Historique de la reprise :

- Audience de mise en liquidation de l'usine en janvier/février 2022
- Reprise au mois de mars
- Avril : Evacuation des déchets (23 palettes) avec l'aide de l'association Ricochet
- 4 mai démarrage avec la reprise de 6 salariés et un changement d'enseigne pour devenir «la Bonneterie du Périgord 1948 » et un montant d'investissement à ce jour de 115.000 €

Les 3 étapes du démarrage :

- Création d'un site internet
- Création d'une marque
- Projet d'investissement dans un outil de production pour l'achat d'une machine à découper.

A ce jour, ils ont 10 clients de différentes marques. Les fils utilisés proviennent de filatures allemandes et portugaises.

Les vêtements sont traités afin qu'ils ne diminuent pas au lavage. Ils ont également un traitement pour la couleur et la technique du grattage est utilisée selon le besoin. L'ennoblissement de la matière se fait sur Troyes/Roanne.

Les matières utilisées sont le coton, le lin et élasthanne.

La filière chanvre a été abandonnée car le fil casse.

Il est prévu de recruter en 2023 afin de compléter l'équipe. L'objectif est d'atteindre 14 salariés fin 2023.

Il a été fait le choix de conserver le magasin d'usine mais avec une ouverture pour le moment le vendredi de 8 h30 à 16 h00.

Il est demandé à la commune d'installer un panneau dans le village pour guider les livreurs.

1) Marché de travaux pour la réfection de la couverture de l'église. Avenant n° 1. Prolongation de la durée du marché, prix fermes et non révisables. (délibération n° 2022-10-01)

Monsieur le Maire indique que par délibération n° 2022-06-02 en date du 16 juin 2022, il a été décidé de retenir l'entreprise LAFAYE BATIMENT pour les lots 1 et 2 du marché concernant la réfection de la couverture du chœur de l'église de La Tour-Blanche.

Le marché a été notifié le 19/08/2022 pour le lot 1 maçonnerie et le 29/08/2022 pour le lot n° 2 couverture.

Il indique que des circonstances imprévues nécessitent de signer un avenant à ce marché. L'entreprise Lafaye souhaite que le délai d'exécution des travaux soit rallongé afin de lui permettre de réaliser des travaux sur le Ribéracois dans le cadre des incidents climatiques touchant de nombreuses habitations par la grêle.

Toutefois Monsieur le Maire propose que les prix soient rendus fermes et définitifs afin que la commune ne subisse pas d'augmentation déraisonnable et de ce fait préjudiciable aux finances de la commune.
Il est proposé de porter le délai d'exécution de 6 à 12 mois à partir de la date de la dernière notification.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise Lafaye pour les lots 1 et 2 afin de rendre les prix fermes et définitifs et fixe la durée d'exécution du marché de 6 à 12 mois à partir de la dernière notification.

2)Prêt relais à taux fixe de 1 an – Budget annexe assainissement collectif (délibération n° 2022-10-02°

Le Conseil municipal de la commune de la Tour blanche–Cercles, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès du crédit agricole un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de **51.100,00 €**

dans l'attente du versement du solde de la subvention du département pour la somme 51.100,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 51.100,00 euros

Durée d'amortissement : 1 an

Périodicité des échéances : annuelle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,65 %

Amortissement : Echéances constantes

Frais de dossier : 200 €

A cet effet, le Conseil Municipal autorise son Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

3) Campagne de stérilisation des chats errants sur le domaine public de la commune (délibération n° 2022-10-03)

Monsieur le Maire indique avoir été alerté par des habitants de la présence de nombreux chats errants sur la commune. Une vingtaine de chats ont été repérés. Il indique qu'il convient d'éviter une prolifération.

Pour se faire, il propose la signature d'une convention tripartite entre la Spa, l'association SOS CHATS LIBRES et la commune afin de déterminer les obligations respectives des parties.

Ce qui incombera à la commune :

- La mise en place des cages de capture, la vérification journalière afin de procéder au ramassage des chats, assurer le transport des animaux vers un cabinet vétérinaire retenu par l'association SOS CHATS LIBRES et après stérilisation et identification, il conviendra de relâcher les chats sur le lieu même de leur capture.
- La participation financière de la commune sera la moitié de la dépense totale. La SPA et l'association SOS chats libres prendront chacune 25 % à leur charge.
- La somme prévisionnelle de 1000 € sera budgétisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition faite,
- Précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2022.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ainsi qu'à signer les documents relatifs à cette affaire.

4) Travaux sur le logement de Cercles

Il est fait la présentation du pré-diagnostic sur le logement de Cercles.

Classification et répartition des déperditions thermiques :

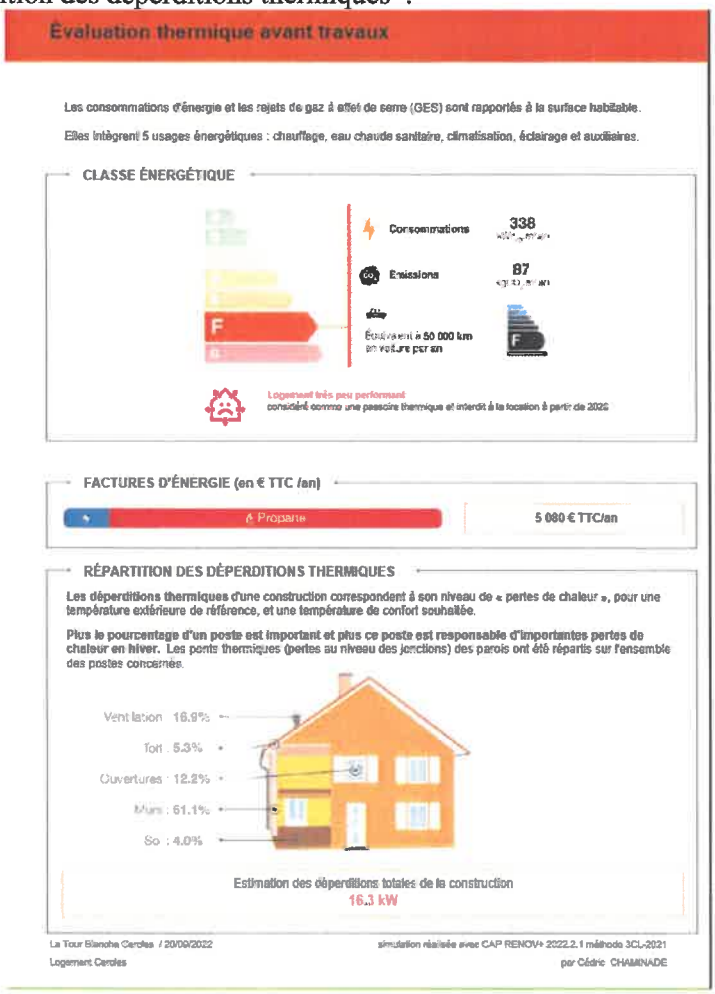

Scénario de rénovation	Classification après travaux	Interventions proposées	Coût estimé des travaux	Retour sur investissement
Scénario 1	F	Evacuation et ajout isolant Remplacement de 6 fenêtres	Entre 8090 € et 9890 €	13 ans
Scénario 2	D (sortie de la passoire thermique)	Evacuation et ajout isolant Remplacement de 6 fenêtres Isolation thermique par l'intérieur des murs	Entre 22 780 € et 27.840 € TTC	8 ans
Scénario 3	B niveau BBC	Evacuation et ajout isolant Remplacement de 6 fenêtres Isolation thermique par l'intérieur des murs Pompe à chaleur Air/eau	Entre 35.420 € et 43.290 €TTC	9 ans

Aides possibles sous réserve que les dispositifs existent toujours :

- CEE : pour le scénario 3 : 1.458 €

Aide de la Région mais sous condition que les logements soient conventionnés et que la commune remplisse les critères suivants :

- Si classe B : 60 % du montant des travaux des travaux plafonnée à 9.000 €
- Minimum deux logements par candidature.
- Conseil Départemental
- DETR (mais plusieurs dossiers sont déjà en cours)

Il est décidé de revoir ce sujet lors du prochain conseil municipal afin d'étudier l'ensemble des bâtiments appartenant à la commune et avoir une vision globale du parc locatif et des bâtiments publics. La piste de la vente de certains bâtiments est abordée.

5) Correspondant incendie et secours

En application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeur-pompiers professionnels, le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article le D731-14.

En vertu de cette nouvelle disposition, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Cette désignation a lieu :

- dans les 6 six mois qui suivent l'installation du conseil municipal,
- lors de la première réunion du conseil municipal qui suit la vacance de la fonction de correspondant incendie et secours,
- dans un délai de trois mois à compter du 1er août 2022, date d'entrée en vigueur du présent texte, pour les mandats en cours.

Le maire communique ensuite le nom de ce correspondant au préfet et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Sous l'autorité du maire, ce correspondant peut :

- *« participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune ;*
- *concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;*
- *concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;*
- *concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ».*

Ce correspondant doit informer périodiquement le conseil municipal de ses actions.

Monsieur Cédric Bellot souhaite devenir correspond et Monsieur Jean Marie Thomas suppléant.

Un arrêté du Maire sera pris et communiqué à Monsieur le Préfet et au SDIS.

6) Sobriétés énergétiques

L'explosion des coûts de l'énergie va impacter de manière significative les budgets des collectivités au risque d'empêcher certains investissements.
L'Amorce, l'AMF et les intercommunalités avec le soutien de la banque des territoires ont travaillé sur une proposition de plan à mettre en place par les collectivités dans le but de limiter la hausse des factures d'énergies. Il fait écho au plan d'urgence sobriété énergétique de l'Etat qui vise une réduction de la consommation du pays de 10 % d'ici deux ans et de limiter les risques de coupures.

Voici la synthèse du travail réalisé :

Actions envisagées par la commune :

Eclairage public :

La commune a souhaité réduire le temps d'éclairage public.

La mise en place des nouveaux horaires se fera courant novembre.

Eau chaude :

Le chauffe-eau de la mairie a été éteint comme préconisé sur les actions.

La volonté n'est pas d'éteindre ceux des salles des fêtes.

Guirlandes de noël :

Les guirlandes en LED seront installées car moins consommatrices d'électricité.

7) Groupement de commandes CCPR

La communauté de communes du Périgord Ribéracois a proposé de lancer deux groupements de commandes, suite à la conférence des Maires portant sur :

- L'achat et l'installation de défibrillateurs avec entretien
- Réalisation de contrôles règlementaires obligatoires des ERP.

Après discussion, il est décidé de profiter de cette mutualisation de commandes dont le but est de diminuer les coûts, pour proposer :

L'achat du défibrilateur pour la salle des fêtes de Cercles

D'étudier le cout des contrats réglementaires en charge de la commune.

La communauté de communes étudiera le retour des communes et selon le cas prendra une délibération constituant le groupement de commandes.

Fin de la réunion à 21 h 15

Le Maire,
Daniel Bonnefond

Le secrétaire de séance,
Thomas Jean-Marie